

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents* et 1 *pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h*

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

**Présents** : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

**Pouvoirs** : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 7.1/2021-028

OBJET : **BUDGET COMMUNAL adoption du compte administratif 2020**

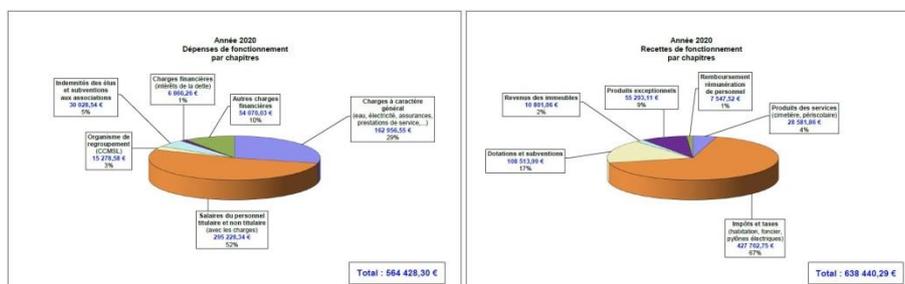
**Jacques ILLIEN présente** le compte administratif de la commune qui se décompose comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 638 440,29 €      Dépenses de fonctionnement : 564 428,30 €  
Soit un excédent de **74 011,99 €**
- Recettes d'investissement : 217 425,26 €      Dépenses d'investissement : 179 525,09 €  
Soit un excédent de **37 900,17 €**

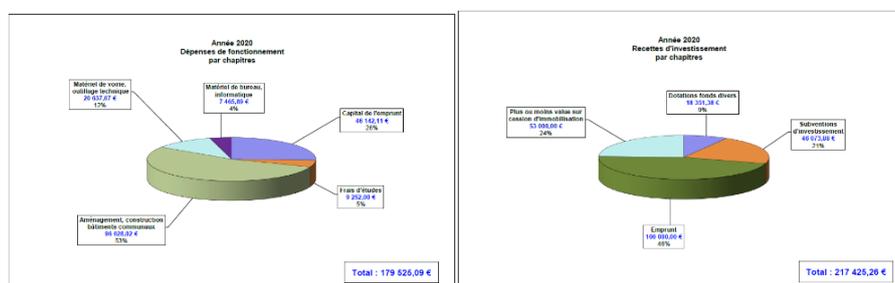
**Le résultat net de l'exercice 2020 s'élève ainsi à 111 912,16 €**

La répartition des recettes-dépenses, pour l'année 2020, se décompose comme suit :

#### FONCTIONNEMENT



#### INVESTISSEMENT



Monsieur le maire se retire au moment du vote du compte administratif 2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Jacques ILLIEN, approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif de la commune présenté par le maire pour l'année 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,

Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021

Le maire, François DEYSSON